

sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;

3° Reconnait la sincérité des restes à réaliser

4° Voté et arrêté les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

5°

Ont signé au registre des délibérations: MM ~~ELEMIN Félix - MANUEL Maxime - NICLOITTE Raoul - CHARBONNE Antoinette - BERNIER~~

Maxime - ~~BEAUPERE François~~ - respectivement Maire, 1er, 2e, 3e, 4e, et 7e Adjoint(s).

~~DEFINEL Marguerite, GARNIER Urbain, NICOISE Robert, GASTIN André, Conseillers Municipaux.~~

Sceau de la mairie



Pour expédition conforme
Le Président,



(1) Les « dépenses » et les « recettes » doivent être inscrites sur les lignes « opérations de l'exercice » et « restes à réaliser ». Les « déficits » et les « excédents » doivent être inscrits sur les lignes « résultats reportés », « résultats de clôture » et « résultats définitifs ».



L'an mil neuf cent quatre vingt quinze, le huit du mois de juin à dix-sept heures trente, le Conseil Municipal de Deshaies, assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur FLEMIN félix, Maire.

Délibération affichée

le 12 juin 1995

Deshaies, le 12/06/95

le Maire

F. FLEMIN



PRESENTS :

MEMANUEL Maxime, NOGLOTTE Raoul, CHARBONNE Ambroise, BERNIER Maxime, BEAUPERE François (respectivement 1er, 2e, 3e, 4e, 7e Adjoint).

NICOÏSE Robert, GARNIER Urbain, DEFINEL Marguerite, GASTIN André (Conseillers Municipaux).

ABSENTS :

MARC Jeanny, THOMAS Sincère (Adjoint)

DESBONNES Duvas, JEAN/PIERRE Jeanine, Molongo Claudius, GAMINETTE Julien, CHARLEMAGNE Hortense, RABOT Kitty, LACIDES Angebert, CHONKEL Léandre, ALIDOR Clément, MARCEL Hélène, (Conseillers Municipaux)

D.C.D : Gontrand BELLAIRE

SECRETARE DE SEANCE : BERNIER Maxime

Z.A.C DE PETIT BAS/VENT

Approbation du P.A.Z. et du programme des Equipements Publics

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération du 20 novembre 1993 celui-ci avait décidé de prendre l'initiative de créer la Z.A.C. Dans le cadre de la procédure, le plan d'aménagement de zone a été élaboré puis soumis à enquête publique, laquelle a fait l'objet d'un avis favorable de la part du Commissaire Enquêteur.

Le Conseil Municipal

Où l'exposé qui précède, après en avoir délibéré,

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L 123.6, L 123.7, L 300.2, L 311.1 à L 311.5 et R 311.1 et suivants relatifs à la création et à la réalisation des zones d'Aménagement concerté,

Vu la délibération du 13 janvier 1995 créant la zone d'Aménagement concerté,

Vu l'Arrêté Municipal en date du 03 février 1995 soumettant le projet de P.A.Z. à l'enquête publique,

Vu les résultats de l'enquête et les conclusions du Commissaire Enquêteur,

Vu les avis émis par la Chambre de Commerce et d'industrie,

la Chambre des Métiers

la Direction Régionale à l'environnement

la Direction de l'Agriculture et de la Forêt

la Région

l'Office National des Forêts.

la SOGEA (fermier)

la Direction Départementale de l'Equipement



Après avoir vérifié que les différentes Collectivités ou Etablissements publics qui participent à l'aménagement de la zone ont donné leur accord sur la maîtrise d'ouvrage des équipements qui leur incombent.

DECIDE

- d'approuver le plan et le règlement d'Aménagement de zone joints en annexe
- d'approuver le programme des équipements publics joint en annexe
- d'autoriser le Maire à signer tout acte se rapportant à la réalisation de la zone notamment la convention.

DIT que la présente délibération fera l'objet d'un affichage en Mairie, durant un mois et d'une mention dans deux journaux et sera exécutoire après l'accomplissement de la dernière de ces mesures de publicité.

Ont signé au registre tous les membres présents

Pour expédition conforme
le Maire


 F. FLEMIN.
(GPE)

PRÉFECTURE DE LA GUADELOUPE
Arrivée le
14 JUIN 1995
loi 82 215 du 2.3.82

COMMUNE DE DESHAIES

EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS

N° D'INSCRIPTION AU REGISTRE

95 . 03

SESSION ORDINAIRE DE JUIN 1995

N° DE LA DELIBERATION

03



L'an mil neuf cent quatre vingt quinze, le huit du mois de juin à dix-sept heures trente, le Conseil Municipal de Deshaies, assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur FLEMIN félix, Maire.

Délibération affichée
le 12 juin 1995

Deshaies, le 12/06/95
le Maire

F. FLEMIN.

PRESENTS :

MEMANUEL Maxime, NOGLOTTE Raoul, CHARBONNE Ambroise, BERNIER Maxime, BEAUPERE François (respectivement 1er, 2e, 3e, 4e, 7e Adjointes).
NICOISE Robert, GARNIER Urbain, DEFINEL Marguerite, GASTIN André (Conseillers Municipaux).

ABSENTS :

MARC Jeanny, THOMAS Sincère (Adjoint)
DESBONNES Dumas, JEAN/PIERRE Jeanine, Molongo Claudius, GAMINETTE Julien, CHARLEMAGNE Hortense, RABOT Ketty, LACIDES Angebert, CHONKEL Léandre, ALIDOR Clément, MARCEL Hélène, (Conseillers Municipaux)

D.C.D : Gontrand BELLAIRE

SECRETARE DE SEANCE : BERNIER Maxime

AMENAGEMENT DU LITTORAL URBAIN DU BOURG

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération du 13 janvier 1995, elle avait adopté le schéma de restructuration et d'Aménagement du Littoral Urbain du Bourg de DESHAIES.

Compte tenu de son importance, l'opération doit être réalisée par tranche.

Aussi, il propose de réaliser dans une première phase le traitement, en espace urbain sous forme d'un deck piéton, de toute la zone littorale du Bourg avec, en ouverture sur la mer, l'aménagement de la place publique devant la Mairie.

Ces travaux estimés à 2 610 000 Francs T.T.C peuvent être financés sur des crédits inscrits au contrat de plan ETAT REGION et au programme Opérationnel Intégré (équilibres spatiaux sur la mesure 3104 - Aménagement et équipement de village).

Sur la base de la délibération précitée, il précise qu'il a déjà déposé une demande de subvention.

En conséquence, il demande au conseil de confirmer la nécessité de réaliser ces travaux, de confirmer la demande de subvention et de l'autoriser à poursuivre les démarches pour faire aboutir le dossier.

.../...



Le Conseil Municipal

Où l'exposé de Monsieur le Maire,

Après échanges de vues,

- Confirme l'adoption du schéma de restructuration du Littoral Urbain du Bourg et particulièrement le traitement en espace urbain sous forme d'un deck piéton, de toute la zone littorale du Bourg avec l'aménagement de la place publique devant la Mairie pour un montant de 2 610 000 Francs.
- Sollicite une subvention dans le cadre des crédits inscrits au contrat de Plan ETAT REGION et au Programme Opérationnel Intégré (Equilibres spatiaux sur la mesure 3104 - Aménagement et équipement de village).

AUTORISE le Maire à entreprendre toutes les démarches et à signer toutes les pièces nécessaires à l'aboutissement de cette affaire.

Ont signé au registre tous les membres présents
Pour expédition conforme

le Maire
F. FLEMIN.
(GPE)

PRÉFECTURE DE LA GUADELOUPE
Arrivés le
14 JUIN 1995
loi 83 215 de 2.3.82

COMMUNE DE DESHAIES

EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS

N° D'INSCRIPTION AU REGISTRE

95 . 03

SESSION ORDINAIRE DE JUIN 1995

N° DE LA DELIBERATION

04



L'an mil neuf cent quatre vingt quinze, le huit du mois de juin à dix-sept heures trente, le Conseil Municipal de Deshaies, assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur FLEMIN Félix, Maire.

Délibération affichée
le 12 juin 1995

Deshaies, le 12/06/95
le Maire

F. FLEMIN



PRESENTS :

MEMANUEL Maxime, NOGLOTTE Raoul, CHARBONNE Ambroise, BERNIER Maxime, BEAUPERE François (respectivement 1er, 2e, 3e, 4e, 7e Adjoint).

NICOISE Robert, GARNIER Urbain, DEFINEL Marguerite, GASTIN André (Conseillers Municipaux).

ABSENTS :

MARC Jearry, THOMIAS Sincère (Adjoint)

DESBONNES Duvas, JEAN/PIERRE Jeanine, Molongo Claudius, GAMINETTE Julien, CHARLEMAGNE Hortense, RABOT Ketty, LACIDES Angebert, CHONKEL Léandre, ALIDOR Clément, MARCEL Hélène, (Conseillers Municipaux)

D.C.D : Gontrand BELLAIRE

SECRETARE DE SEANCE : BERNIER Maxime

A.E.P. EXTENSION ET RENFORCEMENT DU RESEAU

Monsieur le Maire expose que la station de traitement d'eau potable à partir de la Rivière de FERRY a été construite afin de s'affranchir de la prise d'eau de la rivière MITAN polluée par l'exploitation d'une carrière située en amont et de la dépendance des communes limitrophes (SAINTE/ROSE et POINTE/NOIRE) alors que ces dernières n'arrivent pas à satisfaire convenablement leurs administrés.

Pour atteindre cette indépendance en matière d'eau potable et répondre aux besoins croissants (augmentation de la consommation, création de Z.A.C, de plusieurs lotissements, d'activités liés au tourisme (notamment le FORT ROYAL - GRAND'ANSE), il s'avère nécessaire :

D'une part, de créer un nouveau réseau en certains endroits.

D'autre part, de renforcer certains tronçons existants devenus insuffisants.

Monsieur le Maire précise que la solution technique proposée par la Direction de l'Agriculture et de la Forêt consiste à alimenter le réservoir situé au PITON à partir de l'usine de traitement et des réservoirs de LACQUE et à renforcer la distribution à FORT ROYAL et à PETIT BAS/VENT.

Il y aura lieu de faire la liaison entre le BOURG et ZIOTTE, installer un surpresseur au carrefour de ZIOTTE permettant ainsi d'alimenter en refoulement distribution les abonnés situés sur le tracé ainsi que le réservoir du PITON.

Le renforcement de FORT ROYAL / PETIT BAS/VENT se fera par la pose d'une canalisation Ø 125 depuis le Carrefour RICHARD jusqu'à l'entrée FORT -ROYAL.

Coût de l'opération

Liaison - Bourg - Ziotte
 Surpresseur - canalisation.....1 500 000
 Renforcement FORT ROYAL PETIT BAS/VENT.....4 500 000

6 000 000



Financement

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'eau étant un élément primordial au développement de la commune tant pour les administrés que pour les activités productives notamment touristiques, il sollicite une subvention de 2 000 000 Frs au titre de la dotation globale d'équipement.

Le plan de financement serait le suivant :

D.G.E.....	2 000 000
COMMUNE.....	2 000 000 (B.S 95)
PRIVE (aménageur Z.A.C PETIT BAS/VENT).....	2 000 000
	<hr/>
	6 000 000

Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de Monsieur le Maire
Après en avoir délibéré

DECIDE

D'adopter le projet tel qu'il a été défini et présenté par la Direction de l'Agriculture et de la Forêt.

De confier à la D.A.F la Direction technique des travaux

De solliciter de l'Etat, au titre de la dotation Globale d'Equipement, une subvention de 2 000 000 francs pour la réalisation de l'opération

De donner tous pouvoirs au Maire pour mener l'affaire à son terme.

Ont signé au registre tous les membres présents
Pour expédition conforme
le Maire

F. FLEMIN

